

## **Protocole de reprise d'activités au Conservatoire de Saint-Louis**

**(adopté en conseil d'établissement le 8 septembre 2020)**

Conformément à la décision du ministre de l'Education Nationale, et conformément au décret 2020-860, les activités reprennent au Conservatoire à la rentrée de septembre dans des conditions permettant d'assurer la sécurité sanitaire de tous.

Les procédures à suivre sont inspirées de celles indiquées dans les textes applicables à l'Education Nationale avec quelques aménagements nécessités par l'adaptation aux particularités de l'Enseignement artistique et des particularités du lieu.

### **I. Accès au bâtiment, élèves présentant des symptômes ou contaminés, consignes générales**

- Accessibilité du bâtiment aux parents.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans le bâtiment, sauf sur Rendez-vous avec le secrétariat ou la direction. Pour les demandes de renseignements, contacts ou prise de rendez-vous avec les professeurs, les échanges par courriel ou téléphone sont à privilégier par le biais du secrétariat, ou en contactant directement les professeurs. Voir exceptions plus loin.

- Accueil en cours des enfants présentant des symptômes.

Les élèves présentant des symptômes faisant songer au covid-19 (toux, rhume, maux de ventre, température supérieure à 38°) ne seront pas admis en cours, les parents et élèves adultes sont priés d'être très vigilants sur ces consignes. Les professeurs pourront se servir du thermomètre frontal en cas de doute.

- Les parents d'élèves ou élèves adultes testés positifs au covid-19 doivent prévenir le plus rapidement possible le conservatoire et les professeurs d'instrument ; Les élèves en contact avec l'élève positif dans les cours seront ensuite informés par le Conservatoire.
- Si un élève est testé positif dans un même cours collectif, ce cours sera suspendu pendant une semaine.
- Accès au conservatoire.

Les quatre portes du conservatoire serviront d'accès durant les horaires de cours, de manière à permettre une circulation plus limitée en nombre dans chaque secteur ; L'usage de l'ascenseur sera réservé aux personnes en situation de handicap et aux instruments lourds (contrebasse, accordéon etc. Voir la liste dans **exceptions**).

- Usage et identification des différentes portes.

Les disciplines desservies par chaque entrée seront affichées sur les différentes portes.

Porte accueil **A** (Entrée principale). Les élèves FM de Mme Million, de danse et des cours du deuxième étage, et de certains professeurs d'instrument emprunteront l'escalier A côté accueil. Il s'agit des élèves de Mme Blin (flûte traversière), de M. Ramstein et Mme Pavlenko (piano), de M. Piot (cor), de M. Chaumont (saxophone), de Mme Behr (contrebasse) de Mme Quartiero (trombone) de Mme Charton (tuba) de Mme Kumor (clarinette) et de M. Hood (trompette). Les élèves de danse et de trompette allant au sous-sol descendront par l'escalier au fond de l'entrée A.

Porte centrale **B**. Les élèves des cours de Mme Reysz (formation musicale, accordéon), ainsi que les élèves de M. Vallette (alto) et de M. Bilger (clavecin) utiliseront la porte B.

Porte aile droite **C**. Les élèves de Mme Unlü-Prunier (violoncelle), de M. Sosinski (violon), de Mme Brouard (flûte à bec) de Mme Royer (chant lyrique) de Mme Bellanger (hautbois) et de Mme Grandhomme (harpe) et de chant choral (chorales adultes et adolescents, petit chœur et chœur féminin) utiliseront l'escalier côté droit du bâtiment, ou l'escalier extérieur vers la classe de chant lyrique pour les adultes.

Porte salle d'Eveil **D**. Les élèves d'Eveil musical de Mme Etchegoncelay entreront par la porte donnant sur la cour, à l'invitation de leur professeur. Ils sortiront de cours par la porte du couloir. Pour le carrousel, ils attendront en bas de l'escalier d'accueil (Entrée A) le mardi et devant la salle d'Eveil le mercredi. Les professeurs viendront les chercher à cet endroit et les y ramèneront à la fin de leur cours.

Percussions Les élèves de percussion entrent par l'entrée spéciale percussions.

### **Exceptions : Accès des parents.**

**Accès aux toilettes.** Un parent est autorisé à accompagner les enfants les plus jeunes aux toilettes (5 et 6 ans) qui n'auraient pas pu y aller avant de venir au conservatoire et à assurer le nettoyage des toilettes (un seul parent par famille). L'usage des toilettes du conservatoire doit rester exceptionnel, les enfants devant s'en servir seulement dans les cas exceptionnels ou lorsqu'ils sont au conservatoire pour plus d'une heure et demie.

Les professeurs auront des toilettes réservées ; Seules certaines toilettes seront accessibles aux enfants, et uniquement pour les cas d'urgence. Les enfants sont priés d'utiliser le moins possible les toilettes du conservatoire

**Vestiaire danse.** Un parent pourra accompagner à titre exceptionnel les plus jeunes enfants de danse dans le vestiaire pour les aider à se mettre en tenue, si cela n'a pu être fait avant le cours, ce qui doit être privilégié. Le parent devra ensuite ressortir du conservatoire ; le port du masque est obligatoire lors de ces déplacements pour les personnes extérieures, le masque de l'enfant doit être fourni par les parents eux-mêmes.

**Assistance aux cours ;** Le parent autorisé par les professeurs à assister au cours des enfants d'initiation de manière à pouvoir conseiller son enfant dans le travail à la maison pourra entrer au conservatoire à titre exceptionnel.

Un parent sera autorisé à accompagner son enfant devant porter en cours les instruments les plus lourds ; Ces instruments sont les suivants : contrebasse, violoncelle, Tuba, cor et accordéon ; lors de ces déplacements autorisés, tous les parents doivent évidemment respecter les consignes sur le port du masque.

Lors de la première semaine de cours, tous les professeurs iront chercher les enfants des cours individuels ou collectifs dans la cour pour leur montrer les itinéraires qu'ils devront emprunter par la suite (ainsi qu'aux parents autorisés).
--

### **Consignes générales**

#### ➤ Port du masque

Le port du masque sera obligatoire dans l'établissement pour tous les élèves à partir de 6 ans. Les masques doivent être fournis par les parents, les enfants n'étant pas admis sans masque au conservatoire.

- Gestes barrières et distance.

Les gestes barrières doivent être respectés (lavage des mains à l'entrée du bâtiment, à la sortie des cours, respect de la distance d'un mètre entre deux personnes) à l'intérieur du conservatoire et lors des déplacements. La distance de sécurité sera de 1,5 à 2 m pour les activités produisant plus d'aérosols (instruments à vent, chant, danse).

## **II. Cours, port du masque durant les activités, aération, distances.**

- Nettoyage des instruments

Les professeurs assureront le nettoyage des instruments partagés (harpe, piano, percussions, clavecin, orgue, contrebasse etc.) quand cela est possible sans risquer de les détériorer ; dans le cas contraire, un lavage de mains plus poussé pourra être demandé avant le cours.

- Port du masque (activités artistiques)

Le port du masque est obligatoire dans tout l'établissement, sauf pour la pratique d'activités artistiques, où il reste cependant conseillé dans la mesure du possible. Le port peut être alterné dans les cours des instruments à vent, le professeur pouvant l'enlever s'il donne un exemple à ses élèves. Des consignes particulières seront données pour les cours de chant choral.

- Port du masque en danse : Il sera obligatoire en cours pour les exercices sans déplacement, pour les élèves à partir du niveau Initiation 1 (enfants de 6 ans) et vivement conseillé dans les activités à déplacement.
- La distance de sécurité est fixée au minimum à 1,5 m pouvant aller à 2 m pour les activités des instruments à vent, le chant et 2 m pour la danse dans la mesure du possible.
- Nettoyage et aération des salles

Les salles seront aérées fréquemment, plusieurs fois par jour et le plus possible entre deux cours dans la mesure du possible (conditions extérieures lors de pluie) et nettoyées tous les jours.

- Formation Musicale

Les enfants des cours de Formation Musicale attendront dans des endroits spécifiques, indiqués par les professeurs. Les enfants quitteront les salles de Formation Musicale à des moments différents, selon qu'ils vont à un cours collectif, ou un cours d'instrument, ou rentrent chez eux, de manière à limiter les croisements dans les couloirs. Des flèches indiqueront le sens de circulation depuis les salles de Formation musicale.

Le nombre d'enfants par cours dans les cours collectifs est susceptible d'ajustements en fonction de la dimension des salles, du nombre d'enfants et de la situation sanitaire du département.

Pour les cours de Pratique collective vocale et de danse, les plus grandes salles seront réservées aux groupes les plus nombreux. Dans le cas où ce ne serait pas possible, la pratique pourrait faire l'objet d'ajustements en divisant le cours en deux groupes qui auraient cours une semaine sur deux (F.M. Chant Choral) ou un cours sur deux (danse à partir du niveau Initiation II) si les conditions sanitaires du département venaient à se dégrader.

➤ Récupération des enfants à la fin des cours.

Les enfants attendront devant la porte qui leur aura servi à entrer au conservatoire ; les parents sont priés de venir les chercher à cet endroit ; Les professeurs devant s'occuper des autres enfants et ne pouvant rester longtemps avec eux, les parents sont donc invités à être les plus ponctuels possible, et à prévenir le secrétariat en cas de retard.

A la fin des cours de danse des plus jeunes enfants (niveaux Eveil et Initiation 1 et 2) les professeurs feront descendre les élèves qui attendront leurs parents en bas de l'escalier d'accueil, et non sur le parking.

Les retards doivent être signalés au secrétariat par courriel ou coup de téléphone. En cas de retard des parents, les enfants de danse les plus jeunes peuvent attendre dans le couloir d'accès à la salle de danse, sous la surveillance du professeur.

L'équipe pédagogique.